

ses observations, mais si je comprends bien, et j'espère que j'interprète ses propos correctement, il a dit que nous avons laissé l'impression—ce n'est pas mon sentiment—que nous portions atteinte à l'honneur de tous les travailleurs.

Si je pose la question de privilège, c'est pour signaler que d'après les agents du bureau de la main-d'œuvre, il y aurait eu 100,000 cas où la loi sur l'assurance-chômage, même la vieille loi, aurait été mal appliquée. Ce n'est pas nous qui avons dit cela. Ce que nous essayons de faire avec sincérité et intégrité, c'est de veiller à ce que la loi adoptée par le Parlement ne se prête pas facilement à ce genre de fraude. Tous ceux qui ont pris la parole ce soir ont insisté là-dessus. Je ne crois pas que mon bon ami de Broadview, qui siège avec moi au comité de la justice et des questions juridiques et que je connais très bien, voudrait laisser croire cela des députés de mon parti ou des autres.

Il a peut-être eu un mot malheureux et joué les Antoine comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a fait ce soir, mais le fait est qu'il a fait une remarque désobligeante, et j'espère qu'il va maintenant se lever pour préciser qu'il n'a rien voulu insinuer sur le compte de quelque membre de mon parti personnellement ou du parti dans son ensemble.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Broadway—pardon—Broadview.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: J'espère que les députés excuseront la présidence d'avoir confondu Broadway et Broadview, mais à cette heure-ci de la nuit, Broadway est plus attrayant. Je donne la parole au député de Broadview et je rappelle aux autres que le représentant de Calgary-Nord a un point à faire tirer au clair et je sais que le député de Broadview aimerait avoir l'occasion de répondre; je lui demande donc d'y aller rapidement.

M. Gilbert: Très rapidement, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais rencontré un ami aussi bien de sa personne que l'honorable député de Calgary-Nord. Il est aimable mais c'est un dur. C'est ce qui nous plaît chez lui. Il parle non seulement avec son cœur mais aussi avec son âme et son esprit. Je suis sûr qu'il me pardonnera si, contre mon gré, j'ai pu censurer quelqu'un de son parti. Il a le pardon facile, et je suis convaincu qu'il ne me tiendra pas rigueur d'avoir commis une erreur.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: Le vote porte sur la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

[M. Woolliams.]

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (10.00 p.m.)

En conformité du paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la présente motion est différé.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES TRANSPORTS—LA HAUSSE DES TARIFS DE TRAVERSÉE DU CN DANS LES MARITIMES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord demander si le ministre des Transports (M. Jamieson) ou son secrétaire parlementaire sont prêts à répondre à cette question. Je ne vois aucun des deux ici. Il est inutile de l'exposer en détail si personne n'est prêt à y répondre pour le ministre des Transports. C'est une question vitale pour l'Île-du-Prince-Édouard. Peut-être le fait que ni le ministre ni son secrétaire parlementaire n'aient jugé bon d'être présents ne constitue-t-il qu'une preuve supplémentaire du manque d'intérêt croissant qu'ils témoignent à l'égard des problèmes de transport de l'Île-du-Prince-Édouard.

C'est l'après-midi du 2 juin, pendant la période des questions, que des questions ont été posées à la Chambre au sujet de la hausse des tarifs des traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. La majoration du tarif en ce qui concerne l'Île-du-Prince-Édouard était de l'ordre de 50 p. 100 à 100 p. 100 et, comme en bien d'autres circonstances ces dernières années, aucun préavis n'en avait été donné. La décision a été prise sans consultation apparente avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, et je me hâte d'ajouter que s'il y a eu consultation préalable, ni le premier ministre ni le ministre du Tourisme n'en ont fait état.

Deuxièmement, il est manifeste que les exploitants des traversiers ont été avertis au dernier moment, et je pense que c'est là un nouvel exemple d'une décision unilatérale, prise sans consultations convenables, et sans égard aux besoins et aux droits des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Une fois encore, il n'y a pas eu de consultations, ils méritent certainement la même considération que les citoyens des autres régions du pays sont en droit d'attendre.

En général, le gouvernement actuel, depuis son accession au pouvoir il y a trois ans, s'est de moins en moins intéressé aux problèmes de transport de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce fut d'abord un mépris arrogant des engage-